



Chauffage Kocliko arrive

Maîtriser le montant de vos charges est un souci constant pour l'OPAC de l'Oise. Pour les immeubles équipés d'une chaufferie collective, l'office a opté pour la solution technique innovante de la société Kocliko qui débutera le 1^{er} avril 2026. Il nécessite la pose de nouveaux équipements :

- dans les parties communes : des optimiseurs de relances dans les chaufferies et des sondes en toiture et sur les façades des immeubles ;
- dans les logements : des sondes de température dans tous les



logements équipés de radiateurs et dans 20 % des logements en chauffage plancher. Ces équipements seront posés d'ici à fin 2025. Vous serez bien entendu avertis si vous êtes concernés. Pas plus grandes qu'un interrupteur, les sondes seront simplement collées au mur. Pour la pose, prévoir une demi-journée.



Loyer Le paiement par TIP, c'est fini

Comme vous le savez, vous ne pouvez plus payer par TIP. C'est pourquoi, à partir du mois de septembre, le TIP n'apparaîtra plus en bas de votre avis d'échéance. Optez pour le paiement :

- par prélèvement automatique : gratuit et simple ! Le montant du loyer figurant sur votre avis d'échéance est débité de votre compte bancaire à la date qui vous convient le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 du mois. Pour bénéficier de ce mode de règlement, adressez-vous aux services de l'OPAC de l'Oise ;
- par carte bancaire : par téléphone auprès de notre centre de relation client, au 03 44 79 50 50 ;
- sur le site Internet www.opacoise.fr ou notre application à télécharger sur IOS ou Android. Il suffit de créer votre compte si vous n'en avez pas déjà un ;
- au guichet de votre agence ou au siège.

AVIS D'ÉCHÉANCE
COMMUNIQUE LE 30 JUIN 2025
N° POUVOIR FINANCIER 0478448

OPAC
BP 80616 - 60016 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr - 03 44 79 50 50

VOTRE RÉFÉRENCE : 00000000000000000000
VOTRE AGENCE : COMMUNIQUE KOCOLIKO
TEL : 03 44 79 50 50

N. DUBOIS 177 PAS DE RETOUR LE MONTRANT
MONTRE DE VOTRE PLAN D'AMÉNAGEMENT
PAR UN PAIEMENT SÉPARÉ EN RAFFRANCHISSEMENT
VOTRE RÉFÉRENCE

LOCAL : 0000 X X XX	DU 01/09/2025 AU 31/08/2025	VOUS DEVEZ	À VOTRE CRÉDIT
LOYER LOGEMENT 000000		000.00	
TVA AU Taux de 20 % 000000		000.00	000.00
PROVISION CHARGES 000000			
AIDE PERS. AU LOGT			
MONTANT DU MOIS TTC		000.00	
SOLDE ANTERIEUR TTC		000.00	
Montant du loyer règlement moyen maximum autorisé en 2025 : 1500.00		0 000.00	À PAYER AVANT LE 05/09/2025

COMMENT PAIER ?
VOTRE CHOIX



Bien vivre ensemble

Contribuons tous au bien vivre ensemble dans nos immeubles et résidences ! Pour cela, respectons et faisons respecter quelques règles simples en termes de sécurité, de tranquillité et de propreté. Vous les retrouvez dans le "Règlement intérieur" affiché cet été dans les parties communes de vos immeubles et sur notre site Internet www.opacoise.fr. Il est également annexé au bail qui vous a été remis lors de l'état des lieux de votre logement, si vous avez emménagé après le 1^{er} juillet 2025.

Règlement intérieur du patrimoine de l'OPAC de l'Oise

Locataires et visiteurs, vous êtes tous les garants du bon usage et de la bonne tenue des locaux.

SÉCURITÉ

Le locataire/visiteur s'interdit tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

TRANQUILLITÉ

Le locataire/visiteur mettra tout en œuvre pour ne pas perturber la tranquillité du bâtiment.

PROPRETÉ

Le locataire/visiteur doit respecter la propreté des espaces communs.

OPAC de l'Oise
9 avenue du Beauvaisis
BP 80616
60016 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr



Jugement Bail résilié !

Les 7 courriers adressés en 4 ans par l'OPAC de l'Oise à un locataire beauvaisien pour que les troubles de voisinage dont il était à l'origine cessent n'ont rien changé. L'office a porté l'affaire devant la justice et dans son jugement du 14 octobre 2024, le tribunal de Beauvais a prononcé la résiliation du bail de ce locataire. Les juges ont tenu compte, non seulement des courriers, mais aussi des témoignages de plusieurs voisins qui ont évoqué des nuisances sonores, des insultes et des menaces.



Régularisation des charges C'est cet automne !

Les relevés de répartition des charges arriveront dans vos boîtes aux lettres cet automne. Si les dépenses sont inférieures aux provisions de charges que vous avez payées, la différence vous sera remboursée. Dans le cas contraire, elle vous sera facturée.

Bonne nouvelle, si vous avez opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez peut-être rien à faire. En effet, si vous devez 150 € ou moins, ce montant sera automatiquement prélevé sur votre compte, au lieu de 125 € précédemment. Au-delà de 150 € dus, vous devrez vous rapprocher de nos services pour effectuer votre règlement.



Action gardiens

Peinture des couloirs de cave et installation de kiosques

Vos gardiens toujours mobilisés pour améliorer votre cadre de vie ! À Formerie, les nouveaux kiosques destinés aux déchets installés à l'extérieur de la résidence sont opérationnels depuis juin. Un doute sur le tri ? Demandez à votre gardien, David Veldeman. À Beauvais, début juillet, Ahmed Bouaouina et Dominique Azéronde ont renouvelé la peinture dans les caves de l'immeuble A, aux 1 à 7 allée Montesquieu.



La Chapelle-aux-Pots

Recyclez vos biodéchets !

Vous l'avez peut-être remarqué rue de la Ferme ? Depuis quelques mois, un container à déchets alimentaires, mis en place par la communauté de communes du Pays de



Bray, est à votre disposition. N'hésitez pas à vous en servir, il est collecté chaque semaine ! Vous pouvez y déposer : les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, les arêtes, les filtres et marcs de café, les morceaux de pain, les os, les légumes cuits, les céréales, les sachets de thé et le fromage. En revanche, pour que la collecte soit exploitable, n'y jetez pas les excréments d'animaux, les couches, les filtres des cigarettes et les sacs.



Infos travaux



Beauvais

23 logements rue du Pont Laverdure

Cet été, au 21 rue du Pont Laverdure, à Beauvais, débute l'opération de construction de 23 pavillons, dont 1 type 3, 21 type 4 et 1 type 5. Elle s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de patrimoine du Nouveau programme national de renouvellement urbain de Beauvais. Le terrain de près de 6 000 m², autrefois occupé par une activité industrielle, va être préalablement dépollué. Pour cela, l'EPFLO, qui en assure le portage foncier, a obtenu une subvention Fonds vert de l'État. Pour réaliser ce programme immobilier, l'OPAC de l'Oise bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental de l'Oise, de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et d'Action logement. Livraison prévisionnelle : premier trimestre 2027.



l'opération et les habitants du quartier. L'opération s'est poursuivie tout l'été, notamment avec la démolition du porche qui enjambe l'avenue de l'Europe. Fin de la déconstruction : octobre 2025. Les travaux seront finalisés en novembre et décembre avec la remise en état du site et son engazonnement.



Renseignements : 03 44 79 50 50



Beauvais

Démolition de l'immeuble B

Précédée d'une phase de retrait de matériaux et équipements, dont certains seront recyclés, la démolition de l'immeuble B, dans le quartier Saint-Lucien a véritablement débuté le 1^{er} juillet. Une date qui a été marquée par un événement officiel auquel ont été associés les partenaires de

J'aime mon quartier

J'aime mon quartier



Publication : OPAC de l'Oise-service communication - Impression : Polyservices © Illustrations : L. CORNILLON - OEIL CARRE - KOCLIKO - GP ARCHITECTE
© Photos : OPAC de l'Oise - C. Schryve © Ont contribué à ce numéro : P. CATEIGNE - S. DENYS - S. DUSSAUTOIR - N. FOURNIER - T. JOURDAIN - A. LONGUET - S. OMET-VIVIER - C. PAUTRE - S. ROUX - N. SIBERT - A. SITTER © Conception graphique - Réalisation : Foka KAMPINGA-PETTENATI

